pas s'est assuré le succès, en publiant la brochure que la prévention lui reproche.

» Qu'était Dupas avant ses voyages à la recherche d'Arton? Un employé honnête et laborieux. Qu'est-il aujourd'hui? Un écrivain politique? Non. Un politicien? Non. C'est un homme qui est venu offrir un secret et un volume pour quarante sous.

» A quel sentiment a-t-il pu obéir? A une pensée de vengeance? Pas même. Tout bien considéré, c'est à l'esprit mercantile qu'il a satisfait pour obtenir de gros sous et une réputation malsaine. »

De Dupas, M. l'avocat de la République passe à Royère, qu'il présente comme un homme instruit et bien né.

« Sans doute, ajoute M. Lenard, il dira qu'il a poussé le devoir professionnel pour Arton jusqu'à se rendre coupable du délit de recel. Nous envisagerons au cours de ce réquisitoire ce qu'il y aura lieu d'admettre pour bien définir la situation.

M. l'avocat de la République rappelle la situation d'Arton en 1892, la course de Dupas et de Soudais pour le rejoindre, puis la publication de la brochure de Dupas et l'insertion de la lettre de l'ex-policier dans le *Figaro*. Il en arrive à l'information ouverte à la demande de M. Ribot, demande basée sur la violation du secret professionnel et sur le délit de recel de malfaiteur.

« C'est parce que le récit des voyages de Venise et de Budapest est vrai que le parquet a pu poursuivre Dupas. Tant que la preuve de la véracité n'avait pas été donnée, il était impossible de relever à un endroit le délit de violation du secret professionnel. »

M. le substitut Lenard rappelle dans quelles conditions M. Soinoury envoya Dupas à Londres pour y retrouver Arton.

M. Soinoury et Arton ont longuement, hier, expliqué ce qui s'était passé. A ce point de vue, à l'encontre de ce qui a été soutenu et révélé hier, l'avocat de la République s'efforce de faire admettre que les missions données à Dupas pour retrouver Arton étaient des missions sérieuses et que si Dupas a violé le secret professionnel en révélant le secret de ses missions, il a, de plus, fait œuvre de diffamation en soutenant qu'elles étaient sans portée réelle.

En passant, M. le subsitut Lenard donne de vigoureux coups de patte à M. Soinoury; mais il tient à faire admettre que l'ancien chef de la sûreté avait reçu de M. Ribot dès le 13 janvier des ordres *formels*. On sait comment M. Soinoury s'est élevé hier contre cette thèse.

M. Lenard déclare qu'il n'a pas à apprécier les actes de M. Soinoury vis-à-vis de Dupas: « Ce sont des actes gouvernementaux qui ne tombent pas sous les coups de l'examen de la justice. La loi de séparation du pouvoir en fait une obligation. »

Le représendant du ministère public déclare donc, qu'en droit, il ne s'occupera en aucune façon de l'entrevue de Venise, sinon pour conclure contre Dupas qui, contraint au secret professionnel, ne devait même pas en parler.

En fait, M. le substitut Lenart raconte de façon très humoristique la scène du repas des pigeons de Saint-Marc, scène photographiée par les soins de Dupas, alors que ses compagnons n'en avaient pas le soupçon.

M. le substitut Léuard est contraint de faire allusion au rapport circonstancié de Dupas sur la mission de Venise. Il avoue que ce rapport, après avoir passé des mains de M. Loubet dans celles de M. Ribot et de M. Soinoury, a été brûlé par ce dernier. Il se demande si le défenseur de Dupas ne lui donnera pas, dans un instant, le moyen d'hospitaliser cette pièce dans un dossier, puisque Dupas, parait-il, en a gardé une minute.

Me Chenu esquisse un sourire, mais ne voulant pas répondre de suite à la question indirectement posée, il se borne à dire à mi-voix: « J'ai promis de ne pas interrompre le réquisitoire. »

Au point de vue du droit, M. le substitut Lenard se demande s'il y a eu secret dans la décision prise d'envoyer Dupas à Londres et Venise. Armé de la jurisprudence, M. l'Avocat de la République soutient l'affirmative et déclare que Dupas étant fonctionnaire, il était tenu rigoureusement au secret professionnel.

« Le secret professionnel, dit M. Lenard, est ainsi défini par la cour de cassation: « Tout secret appris par l'exercice des fonctions constitue le secret professionnel. » D'où cette conclusion: Dupas ayant été envoyé à Londres et à Venise à titre de fonctionnaire tenu à la discrétion professionnelle, s'est rendu coupable de violation de ce secret en divulguant les conditions de son message. »

Comme la loi dans son texte rigoureux réprime seulement la violation du secret profesionnel quand elle fait échec aux particuliers, le représentant du ministère public s'efforce de faire admettre que depuis certain temps, la cour de cassation a étendu les parties de l'article de loi et qu'elle assimile les violations de secret dans les questions d'Etat aux violations de secret relatives aux particulations.

De la violation du secret professionnel, M. le substitut Lenard passe à l'examen des faits relatifs au recel de criminel. Pour cette seconde partie de la discussion, M. l'Avocat de la République s'appuie sur la déclaration d'Arton, de Soudais et de Royère.

« Dans son volume même, dit M. Lenard, Dupas reconnait qu'il aurait pu arrêter Arton et qu'il ne l'a pas fait. La prévention reproche à Dupas et à Royère d'avoir annoncé à Arton, d'un accord commun, qu'on le recherchait en telle ou telle ville et de lui avoir ainsi donné le moyen de se mettre à l'abri. »

En droit, M. le substitut Lenard estime que le délit de recel est caractérisé par ce fait qu'il s'agit d'un individu sous le coup d'une peine afflictive et infamante.

» En l'espèce, Dupas et Royère ont récélé Arton. Ils sont coupables de ce recel qui s'entend de nos jours, non pas seulement par la dissimulation même de l'individu recherché, mais par les actions compliquées et nombreuses qui ont pour effet de le soustraire à la recherche de la justice. La dissimulation légale est bien actuellement celle-là.

» Sans doute au point de vue criminel, dit l'avocat de la République, la cour de cassation ne s'est pas prononcée encore dans ce sens; mais le tribunal peut lui en offrir le moyen. »

Royère ne sera pas coupable pour avoir conseillé à Arton de fuir, il n'est fautif que parce que l'avis donné à Arton est le résultat du concert frauduleux de Royère et de Dupas.

Après avoir exposé et refuté par hypotèse les théories qui seront présentées par la défense, M. le substitut Lenard va conclure quand il s'arrête un instant pour excuser la lettre d'Herblin à Soudois.

« En la circonstance, dit-il, Hervin, renseigné par M. Goron, fonctionnaire plein de dilettantisme, a traduit en son style de gavroche parisien des instructions qui, au fond, étaient irréprébensibles; il est donc impossible d'admettre qu'il y ait eu concert entre le préfet de police et la sûreté générale pour reconnaitre que la recherche d'Arton n'était point menée sérieusement. La lettre est sans doute malheureuse, mais elle est au fond sans valeur ».

M. le substitut Lenard est d'avis que Dupas a menti quand il a accusé son chef et le gouvernement de n'avoir point voulu sérieusement l'arrestation d'Arton.

» Les accusations portées par Dupas contre M. Soinoury sont inadmissibles, extravagantes, de telle nature que je me suis résolu à conclure dans une affaire où il y a bien des obscurités et où certains faits s'accusent de si fâcheuse façon. »

En terminant, M. le substitut s'exprime ainsi:

« J'ai démontré la correction d'attitude de M. Ribot. Ne croyez pas que je me sois laissé influencer par le prestige passé ou futur de ce personnage. Le recèlement dépendait de l'attitude de cet ancien homme d'Etat et de M. Soinoury: Il est à cette heure prouvé.

» Je demande donc au tribunal de prononcer la peine qui doit être appliquée aux recéleurs contre Royère et Dupas. Le châtiment sera assurément inégal, les responsabilités n'étant pas identiques.

» Le tribunal châtiera de plus Dupas, qui a violé le secret professionnel, qu'il devait jalousement conserver. Que le tribunal fasse son devoir, mais qu'il s'attende, quoi qu'il juge, à être critiqué. L'injustice prévue doit servir à vous rendre plus juste. »

L'audience est suspendue à 2 h. 45.

L'audience est reprise.

Me Chenu va prendre la parole pour la défense de Dupas, lorsque Me Desjardins le prie de l'excuser, et demande à faire une constatation.

UN CURIEUX INCIDENT

D'abord, comme préambule, pour rattacher les faits d'hier à la *déclaration* que va produire Me Desjardins, pendant que M. le substitut parle, je fais une petite enquête parmi les amis des avocats et des prévenus, et j'apprends assez vite quel est l'incident qui va être soulevé. Cet incident est, en effet, d'une gravité extrême. Le 13, M. Ribot avertit M. Soinoury, celui-ci avertit Dupas, qui avertit Royère, et le 13 au soir, Royère télégraphie à Arton.

On sait que les avocats ont beaucoup insisté pour faire préciser par M. Ribot le jour exact et l'heure à laquelle l'ex-président du conseil affirme avoir donné à M. Soinoury l'ordre d'arrêter Arton. M. Ribot a déclaré que c'était le 13 janvier, à midi et demi. C'est sur cette déclaration qu'est basée toute la prévention. Elle établit ainsi le concert entre Dupas et Royère. Voici maintenant la

Déclaration de Me Desjardins

La prévention, dit-il, fait résulter le premier acte de recel de ce que, le 13 janvier, après avoir vu Dupas, après les instructions données à M. Soinoury par M. Ribot, pour l'arrestation d'Arton, toutes choses qui se sont passées dans la matinée du 13 janvier, Royère aurait expédié à Arton, à Budapest, la dépêche qui l'a déterminé à partir pour Bucarest. Il n'y a qu'un malheur: c'est que la dépêche du 13 janvier n'est pas de midi 55 mais de minuit 55. Elle a donc été envoyée trois quarts d'heure après que le 13 janvier eût commencé, dans la nuit du jeudi...

Arton a, du reste, confirmé cela, en disant qu'il avait reçu la dépêche le matin du 13 à Budapest. Nos recherches au télégraphe l'établissent de telle sorte que, le seul fait qui attribuât compétence à Paris, disparait, par suite de cette constatation. (Sensation prolongée.)

Me Chenu.— M. le substitut n'éprouve-t-il pas le besoin de s'expliquer sur cet incident?

M. le substitut *fait un signe de dénégation*. (Mouvement d'étonnement.)

Me Chenu. — Alors, je commence ma plaidoirie.

Plaidoirie de Me Chenu

Dès le début de sa plaidoirie, Me Chenu, défenseur de Dupas, provoque un incident en prenant acte d'une déclaration du ministère public qui a dit que si la procédure révélait l'existence d'autres coupables, l'acquittement de Dupas s'imposait.

Après avoir rappelé les incidents parlementaires relatifs à Arton, Me Chenu parle de la lettre écrite par M. Ribot, lettre qui a décidé de la poursuite actuelle. C'est seulement pour satisfaire les intérêts d'un ancien ministre, que Dupas a été incarcéré.

Dupas a été traité à l'instruction, comme un malfaiteur, ou plutôt comme un criminel d'Etat (Vive impression) et son juge, l'a traité avec la rigueur que l'on sait.

L'honorable avocat examine ensuite comment l'affaire a été engagée. Me Chenu montre d'abord, que Dupas était un excellent employé très considéré de ses chefs, qu'il était invité aux fêtes du ministre de l'intérieur et aux bals de l'Elysée. (Hilarité générale.)

Faisant allusion à M. Loubet, Me Chenu s'écrie: J'étais disposé à conclure sévèrement contre M. Loubet au sujet de l'aventure étrange de Venise; mais, je me suis senti désarmé à son endroit, à l'audience d'hier. L'implacable insistance de M. Ribot, cherchant à rejeter sur M. Loubet toute la responsabilité des faits, me désarme absolument....

M. Loubet éliminé, reste M. Ribot. Pour celui-là, par exemple, continue avec véhémence Me Chenu, nous allons rechercher les responsabilités. Hier, sa déposition finie, je lui ai demandé s'il avait reçu une visite de M. Soinoury et s'il n'avait pas eu communication d'une dépêche de M. Dupas. En présence de mon insistance, M. Ribot a déclaré qu'il n'avait reçu aucune communication de ce genre; mais cette déclaration si importante a été mise à néant par M. Soinoury qui a affirmé le contraire.

M. Soinoury a dit la vérité, c'est incontestable; et dès lors, que peut-on penser de M. Ribot?

M. Ribot, comprenant bien la grande responsabilité qui pèse sur lui, a essayé de l'esquiver. Le tribunal retiendra les moyens dont il a usé. MM. Develle et Loubet, et bien d'autres encore, ont déclaré n'avoir jamais entendu parler de la mission de M. Dupas. Fort heureusement, les déclarations précises et désintéressées de M. Soinoury ont fait complète lumière sur ce point. Ceux qui ont recelé les criminels, ce sont les membres du gouvernement, qui, au courant de tout, se sont bien gardés de prescrire une arrestation qui était non seulement possible, mais facile.

M. Develle est responsable; M. Loubet est responsable; M. Ribot est responsable, et comme ministre, et comme président du conseil. (Mouvement). Du 2 au 17 janvier 1893, tous n'ont rien fait, ou plutôt ils ont seulement fait jeter au feu, le rapport de M. Dupas. (Mouvement!).

Me Chenu rappelle les interpellations qui ont eu lieu en janvier 1893, et les promesses d'arrestations formulées par M. Ribot, à la tribune, promesses qui ont décidé la fuite d'Arton. Dès lors, le parquet devrait incriminer MM. Ribot et Bourgeois, alors ministres, seuls coupables du recel d'un malfaiteur, parce qu'ils ont donné l'éveil à Arton.

Le défenseur entre ensuite dans des explications au sujet de la mission donnée par M. Soinoury à Dupas. J'estime que le directeur de la sûreté n'a pu donner de vive voix, à son subordonné, l'ordre d'arrêter lui-même Arton, avec qui il avait vécu à Venise précédemment dans les conditions connues.

Me Chenu déclare hautement que la prévention tombe absolument pour son client, aussi au point de vue de la divulgation du secret professionnel, qu'au point de vue du recel d'un malfaiteur, et raille l'idée du juge d'instruction de considérer Dupas, comme l'agent d'une conspiration orléaniste, dont M. le colonel de Parseval eût été le moteur.

Le défenseur réfute les traductions qui ont été faites de plusieurs télégrammes chiffrés, adressés par M. Royère à M. Dupas. Il dit en terminant que M. Ribot n'aurait pris aucune précaution utile par saisir Arton; l'insuccès est moins le résultat de la trahison, que de l'insuffisance des moyens de recherche.

Au point de vue du secret professionnel M. Chenu est d'avis que ce grave secret n'est pas en cause; mais, comme M. l'avocat de la République a examiné le cas en droit, c'est au nom du droit qu'il refute sa thèse; le code n'envisage point le délit, et le cas n'a jamais été soumis à aucun tribunal. Le livre de Dupas n'est qu'une déposition devant la commission d'enquête, elle est, par conséquent, irréprehensible.

Si le gouvernement veut étendre l'article 378, qu'il le demande à la Chambre; mais, d'avance, on peut lui pronostiquer un échec, l'opinion n'étant plus en volonté de tolérer une politique mystérieuse. (Mouvement prolongé.)

Le défenseur cite une phrase saillante d'un orateur parlementaire, réclamant toute la lumière dans les scandales, orateur qui a nom, M. Cavaignac, et il en prend acte, pour réclamer l'acquittement de Dupas, qui, dans sa sphère, a fait toute la lumière qu'il devait, selon ses moyens.

La conclusion amère du défenseur est celle-ci: Le gouvernement actuel ne donne que l'illusion de la vérité, comme toujours, le dernier mot reste aux puissants, puisqu'il a fallu un simple geste de M. Ribot pour jeter un homme comme Dupas, en prison pendant trois mois.

A cette heure, dit Me Chenu, le tribunal peut reparer le mal et il le réparera, parce que, insensible aux rumeurs *de la foule, il ne prend conseil* que de sa conscience, il faut que le tribunal soit l'inébranlable obstacle, auprès duquel vont se briser les misérables tentatives de réhabilitation au profit d'autrui, Dupas a. dans le tribunal, un asile sur lequel doit pouvoir compter tout honnête homme.

Me Chenu ayant terminé, l'audience est renvoyée à demain, pour la plaidoirie de M. Desjardin, avocat de M. Royère.

UNE INTERPELLATION A LA CHAMBRE

Paris, 24 mars, 7 heures. — Le bruit qu'un incident serait soulevé à la tribune, à l'occasion du procès Dupas, court avec persistance, et semble se confirmer. C'est M. Rouanet qui, l'arrêt rendu, le provoquerait en déposant, soit une demande d'interpellation, soit une demande de mise en accusation.

L'EXPÉDITION ANGLO-ÉGYPTIENNE

Londres, 24 mars. — Le *Daily Graphic* estime que si l'expédition de Dongola n'avait pas été décidée, la France aurait probablement cherché à soulever la question de l'évacuation de l'Egypte d'une façon qui aurait pu entacher l'honneur anglais et menacer la paix européenne.

Le *Daily Telegraph* constate que les relations entre la France et l'Angleterre continuent à s'améliorer. Le gouvernement reçoit par l'intermédiaire de son ambassadeur le supplément d'explications qu'il a demandé sur l'expédition de Dongola.

Les journaux français les plus anglophobes commencent enfin à voir que la France ne peut résister plus longtemps à la politique militaire de l'Angleterre en Egypte.

Constantinople, 24 mars. — Les ministres se sont réunis hier en conseil extraordinaire. La réunion a duré toute la journée. La discussion a porté notamment sur la situation en Egypte.

M. Cambon, ambassadeur de France, est rentré aujourd'hui revenant d'Egypte par le bateau russe *Reine-Olga*.

L'expédition de Dongola et la Russie

Saint-Pétersbourg, 24 mars. — La *Novoïe Vrémia* parlant de l'expédition de Dongola dit que le prétexte de secourir les Italiens invoqué par les Anglais pour l'entreprendre, n'existera plus à l'époque où l'intervention des troupes anglo-égyptiennes pourra se faire sentir. Le journal russe estime, en effet, qu'avant cette époque, qu'il fixe à environ quatre mois, le sort de Kasella sera décidé, et alors la question du changement des conditions de l'occupation anglaise dans la vallée du Nil, mise en avant par M. Berthelot, se posera de nouveau.

Et en terminant, la Novoïe Vremia pense que le cabinet de Berlin entrainé d'abord par des sentiments de solidarité envers l'Italie, envisagera alors les dangers que l'expédition au Soudan peut faire courir à l'Egypte. Et pas plus pour l'Allemagne, puissance coloniale africaine, que pour la France ou la Russie, il n'est désirable que la voie rapide du Canal de Suez demeure à la merci de l'Angleterre.

NOUVELLES DU JOUR

M. Loubet et les socialistes

Paris, 24 mars. — On prête aux socialistes, dit le *Courrier du Soir*, l'intention de soulever un incident, à propos du rôle joué par M. Loubet, dans l'affaire Dupas.

Le couronnement du Tzar. — L'ambassade extraordinaire de la République française

Paris, 24 mars. — Le président de la République a désigné pour le représenter dans la mission extraordinaire qui sera envoyée à Moscou, pour assister au couronnement du czar, le général Tournier, secrétaire général de la présidence, et le lieutenant colonel Ménétrez, officier de sa maison militaire.

L'ambassade extraordinaire est ainsi composée: Présidence: Général de Boisdeffre, chef d'état-major général; son officier d'ordonnance, le commandant Pauffin, de St-Morel; le général Jeounerod, chef du cabinet du ministre de la guerre, et le capitaine Carnot, l'aîné des fils de l'ancien président de la République.

Le ministre des affaires étrangères sera représenté par le comte de Montebello, ambassadeur de France à St-Pétersbourg, et tout le personnel de notre ambassade.

Le Tzarewitch à Toulon

Toulon, 24 mars. — Le Tzarewitch viendra passer une journée à Toulon, avant de quitter la France, dans le courant du mois prochain. Il arriverait sur rade, à bord du yacht *Princesse-Alice*, appartenant au prince de Monaco. Il serait reçu en escadre active par le vice-amiral Gervais qui, en ce moment, aura arboré son pavillon de commandant en chef sur le garde-côtes cuirassé *Brennus*.

Un mouvement préfectoral en préparation

Paris, 24 mars. — Nous avons dit que la nomination de M. Poubelle, préfet de la Seine, à l'ambassade de France près le Saint-Siège, était absolument décidée. Le décret de nomination, toutefois, ne paraitra qu'après la solution de la grosse question de l'impôt sur le revenu, qui se débat actuellement devant la Chambre. Le Cabinet ne rendra la nomination effective que s'il reste au pouvoir; sinon, il laissera à ses successeurs le soin de réaliser la mesure.

Nous pouvons ajouter qu'un autre préfet doit, d'après les projets du Cabinet, quitter l'administration pour entrer dans la diplomatie. Ce préfet est M. Henry, qui est actuellement à la tête de la préfecture des Alpes-Maritimes et qui au commencement du mois, recevait le président de la République à Nice.

L'entrée de MM. Poubelle et Henry dans la carrière diplomatique donnera lieu à un mouvement préfectoral considérable, sinon par son étendue, du moins par l'importance des sièges qu'il faudra pourvoir de nouveaux titulaires.

Le prince Henri d'Orléans
Une déclaration de M. Paul Déroulède

Paris, 24 mars. — Le *Gaulois* a envoyé un de ses rédacteurs, auprès de M. Paul Déroulède, qui lui a fait des déclarations au sujet du prince Henri d'Orléans:

« Mes amis, se sont demandés si j'étais partisan du prince Henri d'Orléans, et si le prince Henri a un parti. Je n'ai jamais vu le prince Henri d'Orléans; la France et la République se meurent du regime parlementaire; jamais le pays n'a traversé une crise parlementaire plus navrante et plus dangereuse. »

Le traître Dreyfus malade

Paris, 24 mars. — La *Petite République* dit qu'il résulte d'un rapport adressé à l'administration pénitentiaire que l'ex-capitaine Dreyfus, qui purge sa peine à l'île du Diable, est assez gravement malade.

Complètement déprimé, il est devenu blanc, caduc et semble un vieillard. La visite journalière d'un médecin a été autorisée; mais il est expressément interdit aux gardiens de parler au prisonnier ni de lui répondre.

L'empereur d'Allemagne à Gênes

Gênes, 24 mars. — Malgré le strict incognito conservé par l'empereur d'Allemagne, la ville de Gênes tout entière est pavoisée.

La colonie allemande, les autorités civiles et militaires le duc de Gênes, représentant le roi Humbert, se sont rendus au-devant de Guillaume II. La population remplit les rues. L'enthousiasme est à son comble.

Gênes, 24 mars. — Un léger accident arrivé à la locomotive du train impérial a causé 20 minutes de retard à l'arrivée. L'empereur, en descendant du train, a embrassé le duc de Gênes, qui a baisé la main de l'impératrice.

Pendant les présentations qui ont suivi, la foule applaudissait. Dans le salon de la gare, le consul d'Allemagne a présenté les membres de la colonie, qui ont salué les souverains de hoch frénétiques.

Puis les souverains, avec les princes allemands, le duc de Gênes, le maire, le préfet, et les généraux, sont montés à bord du « Hohenzollern ». L'Empereur portait la petite tenue d'amiral.

Gênes, 24 mars. — Au moment où le yacht partait, l'Empereur monté sur la passerelle a crié en italien: « Vive le Roi! »

La foule a répondu par le cri de: « Vive l'Empereur. » De nombreuses embarcations ont suivi le *Hohenzollern* jusqu'à sa sortie du port.

Des salves d'artillerie ont été échangées entre le yacht et la terre.

A la Chambre des Communes
Madagascar et la Dette Egyptienne

Londres, 24 mars. — A la Chambre des Communes, M. Curzon, répondant à diverses questions, dit que lord Salisbury a reçu le 11 février, une communication de l'ambassadeur de France, l'informant qu'à la suite de difficultés dans l'exercice du droit de protectorat à Madagascar, le gouvernement français avait été forcé d'intervenir militairement, d'occuper l'île, et d'en prendre possession. Lord Dufferin a été chargé de demander la portée de cette phrase.

Aucune réponse n'a encore été reçue; toutefois, il ressort d'un récent discours de M. Berthelot que le gouvernement français est disposé à adresser aux puissances étrangères, une notification, concernant les traités avec Madagascar.

Il serait donc prématuré de faire une déclaration quelconque au sujet des traités, avant d'avoir reçu et examiné cette notification.

Quant à la dette égyptienne, le *Foreign Office* n'a aucune information tendant à montrer dans quelle proportion les Français en sont détenteurs.

L'insurrection cubaine. — Une déplorable méprise

La Havane, 24 mars. — Une bande très nombreuse a attaqué la ville de Quivican. Les volontaires et les troupes se sont héroïquement battus; les insurgés ont eu plusieurs morts et blessés.

Washington, 24 mars. — Répondant aux scrupules de quelques sénateurs de l'opposition, le Sénat, sur la proposition de M. Sherman, a renvoyé la résolution cubaine à une commission interparlementaire dans laquelle le Sénat sera représenté par MM. S. Sherman, Morgan et Lodge.

New-York, 24 mars. — On télégraphie de la Havane, que deux détachements espagnols, se prenant mutuellement pour des insurgés, ont échangé aujourd'hui des coups de fusil, dans les plantations de canne à sucre de Santa Rosa, près de Speranza.

Le colonel Huen Mayor et 26 hommes ont été tués. 5 officiers et 86 soldats ont été blessés, dont huit mortellement.

C'est le second incident de ce genre, depuis trois semaines.

La suppression du baccalauréat

Paris, 24 mars. — Les bureaux ont complété aujourd'hui à 22 le nombre des commissaires chargés de l'examen du projet de M. Combes tendant à la suppression du baccalauréat.

Les onze membres primitivement élus se divisaient en six favorables au projet Combes et cinq hostiles.

Sur les onze membres élus aujourd'hui, sept, MM. Ferry, Mercier, Pourteyron, Dejeon, Georges Leygues, Lacote et Vacher sont hostiles, un, M. Maruéjouls fait des réserves; trois, MM. Trouillot, Léveillé et Rabier, sont favorables.

Par conséquent, il y a maintenant 12 commissaires hostiles sur 22; en outre 13 membres sur 22 veulent l'unité du jury d'examen.

Mort d'un député

Bayonne, 24 mars. — M. Lafont, député de la première circonscription de Bayonne, est mort cet après-midi, à une heure. Il a succombé à la maladie qui le retenait depuis six *mois* éloigné des travaux de la Chambre. Il appartenait à la gauche radicale.

Le voyage des souverains allemands

Berlin, 24 mars. — L'empereur, l'impératrice, les deux princes impériaux les plus âgés sont partis hier matin, à onze heures et demie, pour Gênes. Les hauts fonctionnaires de la cour et M. le comte Szœgyany, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, s'étaient rendus à la gare pour prendre congé de la famille impériale.

Londres, 24 mars.— On télégraphie de Vienne au *Standard* que l'arrivée de l'empereur d'Allemagne à Vienne semble fixée au 14 avril.

Une ligne de pénétration en Chine

Pékin, 24 mars. — Les autorités impériales ont accordé aux Français l'autorisation de construire une ligne de pénétration en Chine, partant de Lung-Chan, près de Lang-San, frontière du Tonkin.

Les Français pourront ainsi lutter avantageusement contre la concurrence anglaise créée par l'ouverture du West-River et on espère qu'une partie du trafic de la Chine méridionale prendra la direction du Tonkin.

Les troubles en Corée

Yokohama, 24 mars. — Les insurgés coréens ont attaqué les troupes japonaises près de Fusan. Ils ont été repoussés après un combat acharné.

Des Japonais ont été assassinés sur divers points de la Corée; le Japon y a envoyé des vaisseaux de guerre. Le roi est toujours réfugié à la légation de Russie.

Bulletin Météorologique

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
		Roubaix, Mardi 24 mars 1896.	
2 heure soir.	21° au-dessus	768 m/m	Variable.
5 » »	19° »	768 m/m	»
9 » »	15° au-dessus	766 m/m	»
		Mercredi 23 mars 1896.	
Minuit	11° au-dessus	766 m/m	Variable.
1 heure matin	11° »	765 m/m	»
2 heures »	11° »	765 m/m	»

Paris. — Mardi 24 mars 1895. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — Une dépression existe toujours au nord-ouest de la Scandinavie; une autre règne dans le sud de l'Espagne. La baisse barométrique est générale et l'aire des pressions supérieures à 765 mm. est localisée sur la mer Noire. Le vent est faible du S.-E. sur nos côtes, il est assez fort à Alger où la mer est houleuse. Des pluies sont tombées dans le nord-ouest de l'Europe: on n'en signale nulle part en France.

La température est en baisse, sauf en Autriche et dans nos régions Ouest. Elle était ce matin de — 6° à Charkow, + 14° à Berlin, et 18° à Bilbao. On notait: + 6° au puy de Dôme, 1° au mont Ventoux, — 3° au pic du Midi. — En France, le temps va rester beau et chaud. A Paris, hier l'après-midi, nuageux. Moyenne d'hier, 23 mars, 13°2, supérieure de 5°9 à la normale. — Depuis hier, midi, température maxima: 22°2; minimum de ce matin: 7°2. — Baromètre à 7 heures du matin: 760 mm 6. — Monte-Carlo, matin + 15°, midi + 22°. Temps splendide. — Le Caire (Ghesireh palace). hier, 27°2. Beau temps.

La course Paris-Roubaix

Nous sommes heureux d'annoncer au public que le Vélodrome Roubaisien s'est rallié à la proposition émise par M. Télès Delcambre, dans une lettre publiée par le *Journal de Roubaix*, et vient de décider que Paris-Roubaix comprendra une série régionale.

Cette série est ouverte à tous les coureurs, sauf les séniors des 5 départements de la Fédération du Nord (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne et Oise).

Elle ne comporte que des prix en objets d'art et le Vélodrome Roubaisien s'est inscrit en tête de la liste, pour un objet d'art de 200 francs.

Le parcours est le même que celui de la grande course mais le départ sera donné un peu plus tôt pour que les régionaux arrivent également au Vélodrome dans l'après-midi du 19 avril.

Envoyer les engagements pour cette série au bureau du « Roubaix-Vélo », 13, rue de la Gare, Roubaix. L'engagement doit être accompagné d'un droit d'entrée de 3 francs, non remboursable.

La liste des engagements sera close le 6 avril, à minuit.

Le parcours définitif de Paris-Roubaix est arrêté; il comporte 277 kilomètres. Le départ des professionnels aura lieu vers 5 heures 1/2 du matin et le temps probable du premier est 10 heures.

Des contrôles seront organisés à Beauvais, Amiens et Arras ainsi que des contrôles volants à Saint-Germain-en-Laye, Breteuil, Doublens et Seclin.

Ajoutons que sur tout le parcours cyclistes et sociétés offrent à l'envi leurs concours aux organisateurs.

Les engagements de l'épreuve professionnelle sont actuellement au nombre de 62.

Les nouveaux venus sont: 51. Eneaud, Paris; 52. Asseman, Tourcoing; 53. Dubois, Lille; 54. Nourot, Paris; 55. Baudot, Paris; 56. Eole, Paris; 57. Boucher, Fresne; 58. R. Nortsah, Poitiers; 59. Boinet, Amiens; 60. Monachou, Paris; 61. Lefebvre, Paris; 62. Chatelain, Puteaux.

Poinet a gagné l'an dernier la course Paris-Dieppe; c'est un routier de première force.

Eole a été deux fois champion de France (tricycle).

On nous annonce l'engagement de Marius Thé, l'excellent routier marseillais.

Ajoutons, pour terminer, que la liste des prix s'est accrue de 2 prix de 100 francs offerts, l'un par M. A. Gaufet, l'autre par M. Paul D'Halluin.

La maladie de Banker. — La nouvelle de la mort du célèbre coureur annoncée hier à Paris, par un journal du soir a été reproduite ce matin par quelques journaux de la région. Elle a produite une grande émotion partout et en particulier à Roubaix où Banker a su gagner la sympathie du monde cycliste et d'une grande partie de la population.

Cette nouvelle est heureusement inexacte et en réponse à un télégramme lancé le matin nous recevions hier après-midi une dépêche annonçant que tout au contraire l'état de Banker s'améliorait.

L'excellent coureur américain a ramené des Etats-Unis les germes de la fièvre typhoïde qui s'est déclarée il y a quelques jours pendant un court séjour qu'il faisait à Nice. C'est là que le sympathique Sprinter est soigné, et tout fait espérer que sa robuste constitution résistera à la terrible maladie.

Tous nos vœux tendent à son prompt et complet rétablissement.

TOURING-CLUB DE FRANCE

Par lettre en date du 14 mars, le directeur-général des douanes de Belgique a informé officiellement le président du Touring-Club de France que des instructions venaient d'être données à tous les bureaux de douane pour l'admission des permis de libre circulation délivrés par le Touring-Club à ses sociétaires.

En conséquence, les membres du Touring-Club se rendant en Belgique peuvent dorénavant adresser au Président une demande de permis en joignant les indications suivantes: Nom et adresse, numéro, marque et valeur de la machine, genre du bandage.

Le permis, valable pour 6 mois, leur sera adressé par retour du courrier; s'ils ont plusieurs voyages à effectuer, il leur en sera délivré autant qu'il leur sera nécessaire.

Muni de ce permis, le voyageur entrera librement en Belgique, il sera dispensé de toute caution, et affranchi de la gênante obligation de consigner les droits (environ 40 fr.), et des formalités peut-être plus gênantes encore qu'il leur fallait accomplir, à la sortie, pour en obtenir le remboursement.

Pour les renseignements s'adresser à MM. J. Dubrulle et Théo Callens, délégués du T. C. F.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les artistes roubaisiens au Salon. — *Qui s'y frotte....*; ces quelques *mots suivis de points* très transparents complétés par la transparence du sujet, forment le titre du charmant tableau que M. Remy Cogghe envoie cette année au Salon des Champs-Elysées.

C'est le matin. A l'heure du premier repas, un travailleur des champs mis en joyeuse humeur par le gai soleil, l'air pur, la fraîcheur matinale, arrivant tout guilleret a voulu taquiner un peu la joyeuse fermière qui vaque à ses occupations. Elle a tôt fait de le repousser avec perte. Un bon paquet de mousse savonneuse, lancé d'une main leste et adroite, arrête net le trop familier compagnon.

Bien campée devant son baquet à lessive, riant aux éclats, d'une cordiale gaîté, non dépourvue d'un tout petit grain de malignité, la joyeuse commère se moque franchement du godelureau qu'elle vient d'aveugler.

Cette scène est simple, vive, franche, et frappée au bon coin de l'observation et de l'art.

L'accorte fermière, qui attire surtout les yeux par sa jupe que le nœud du tablier retrousse, ses bas roses, ses petits sabots, ses cheveux bruns coiffés haut, a un délicieux faux air dix-huitième siècle, tout en restant la vraie maîtresse de maison de nos fermes.

Le godelureau rural, au pantalon et au gilet de velours de coton râpés et rapiécés, au col de chemise ouvert, demi souriant demi fâché, tâche d'enlever la mousse encombrante que son œil a reçu, prix de sa taquinerie. Dam.... *qui s'y frotte... s'y pique et... ça pique*, a l'air de dire le geste vigoureux qui veut dégager l'œil à l'état d'éclipse.

Ce tableau est traité avec la finesse d'observation et le soin de toutes parties auxquels M. Remy Cogghe nous a depuis longtemps habitués. Le baquet, son trépied, la mousse savonneuse, le seau d'eau claire, le faix de paille et le trident que l'ouvrier de ferme a laissés tomber pour exécuter sa petite plaisanterie; le panier à linge, le linge surtout sont soigneusement peints. Sans avoir l'œil très exercé à ce sujet, on peut facilement distinguer le linge non lavé encore de celui déjà tordu près pour le séchage et le fer de la repasseuse.

La cour de la ferme aux pavés rugueux, avec son trottoir aux briques verdies, sa grande baie où par une échappée lumineuse, on aperçoit dans le lointain une cheminée d'usine, est bien un paysage des environs de Roubaix. Un coq qui semble méditer sur de prochains combats marche la tête fière sous cet arceau de briques orné de l'x de fer qui le maintient.

Tout cela, nous le répétons, est frais et coquet. Nous ne doutons pas que le public et le jury du Salon, tout comme nous, ait considéré cette toile comme augmentant encore l'œuvre du peintre des *Combats de coqs en Flandre*. L. V.

Résultats d'adjudication. — Il a été procédé, mardi matin, à onze heures, dans l'une des salles de la Mairie, sous la présidence de M. Hervé Milbéo, adjoint au Maire, assisté de MM. Coutelier et Wichart, à l'adjudication suivante:

Entretien des chemins vicinaux ordinaires pendant les années 1896, 1897, 1898. Le devis s'élève à la somme annuelle de 26,260 francs; cautionnement à verser: 1,200 francs.

Soumissionnaires: MM. Vandekerkhove et Cie, avec un rabais de 5 0/0; J. Delplanque, 6 0/0; Carette-Dubarcq, 12 0/0; L. Colin, 15 0/0; L. Honoré, 16 0/0, et G. Tibergl'ien, adjudicataire avec un rabais de 19 0/0.

Mort d'un employé de la Mairie. — Un commis aux écritures du secrétariat de la Mairie, sténographe du Conseil municipal, M. Ernest Delsaux, est décédé, mardi matin, dans sa vingt-septième année, en son domicile, rue de Lille, après une longue maladie.

M. Delsaux était employé municipal depuis douze ans; il était très estimé de ses supérieurs et aimé de ses collègues.

Les obsèques d'un soldat roubaisien, mort à Longwy. — Les obsèques de M. Camille Vandeputte, un jeune soldat roubaisien mort à Longwy et dont les parents habitant rue d'Alma, ont fait revenir le corps à Roubaix, ont eu lieu, lundi matin, en l'église Notre-Dame, au milieu d'une assistance nombreuse.

Plusieurs sociétés de gymnastique: la *Roubaisienne*, l'*Ancienne*; la *Patriote* de Croix; la société du Blanc-Seau, avaient envoyé leurs délégués. Des couronnes ont été offertes par les membres de la « Jeunesse du Blanc-Seau », société de gymnastique dont le défunt faisait partie avant de partir au régiment, par la « Roubaisienne », par le 9e bataillon de chasseurs à pied, par la 5e compagnie; par l'« Union tourquennoise », par les trieurs de chez Amédée Prouvost, à leur ami mort pour la patrie, par les élèves caporaux du 9e, par les anciens élèves de l'école de la rue Archimède.

Au cimetière, M. Farvacque, de la « Jeunesse du Blanc-Seau » a prononcé un discours d'adieu devant l'assistance émue.

Le renouvellement de mission de Saint-Jean-Baptiste. — C'est de l'*Enfer* que M. l'abbé Laloy, préfet des *études au collège Saint-Jean de Douai*, a *parlé lundi* soir, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à propos du renouvellement de mission dont nous avons annoncé l'ouverture. Un grand nombre d'hommes assistaient à cette conférence.

Mardi soir, M. l'abbé Maes, directeur des œuvres de Saint-Amand, a prêché sur le *Jugement*.

Ce renouvellement de mission, qui est bien suivi, produira le plus grand bien dans la paroisse.

Une grève de tisserands. — Les ouvriers tisserands de l'établissement Théodore Vienne, rue du Fontenoy ont quitté le travail, mardi matin vers huit heures et demie, réclamant le renvoi d'un contremaître. Dans l'après midi les grévistes se sont rendus à la *Paix*, au boulevard de Belfort; ils ont voté la continuation de la grève après les explications données par les délégués qui avaient eu une entrevue avec M. Théodore Vienne.

Un de nos collaborateurs a recueilli les renseignements suivants de M. Vienne:

« Ce matin à sept heures et demie, l'un des deux contremaîtres employés dans l'établissement, vint prévenir le directeur qu'il désirait s'en aller, ayant trouvé un emploi plus avantageux. Le directeur répondit qu'il en référerait au patron dans la matinée.

» A huit heures et demie les ouvriers ne rentrèrent pas après le déjeuner et vers neuf heures, ils vinrent prévenir le directeur qu'ils cessaient le travail et ne le reprendraient que si le second contremaître n'était immédiatement congédié, et si celui qui avait prévenu n'était pas maintenu.

» A 9 heures 1/2, une délégation vint m'exprimer les exigences des ouvriers basées sur l'incapacité du contre-maître en question.

» Je répondis que jamais une plainte ne m'avait été adressée *ni au directeur à propos de ce contre-maître, que j'étais disposé*, comme mon intérêt propre me le commandait, d'étudier la question, et que si pour fin de la semaine il était constaté l'exactitude de la réclamation, je m'engageais formellement à y faire droit.

» Les délégués déclarèrent devoir porter cette réponse à la connaissance des ouvriers réunis en assemblée, et revinrent une heure après, avec une lettre collective, déclarant que le travail ne serait repris qu'après le renvoi du contre-maître.

» Une nouvelle délégation, revint dans l'après-midi et décida une experience immédiate de mise en train d'un métier par le contre-maître incriminé. Avant même que l'expérience fut terminée la délégation se retirait, déclarant maintenir les prétentions émises.

» J'ai alors déclaré que je ne pouvais admettre le principe d'une grève dans ces conditions et que malgré toute ma bonne volonté, il m'était impossible de parlementer davantage sur la question de responsabilité d'un contre-maître sans aucune prévenance et sans avoir été à même de constater le bien fondé des réclamations dont il était l'objet, alors surtout que *tout me portait à croire que ce contre-maître faisait bien* son travail.

» En conséquence, j'ai ajouté que si le travail n'était pas repris demain, je mettrais immédiatement les livrets à la disposition des ouvriers, tout pourparler étant inutile.

» Au cours des différents entretiens, les ouvriers ont parfaitement reconnu qu'ils n'avaient aucune plainte à formuler sur le travail et la discipline de la maison et que le tarif appliqué était le plus élevé qui soit en vigueur à Roubaix; de plus, a déclaré M. Vienne, quelques ouvriers ont repris le travail dans l'après-midi »

Un homme frappé à coups de couteau. — Le personnel de la *Société électrique du Nord, rue Jules Deregnaucourt*, a été mis en émoi, dans la matinée de lundi, par une scène au couteau qui s'est déroulée, dans les bureaux, entre M. Etienne Delepoulle, comptable et le concierge, Catteau.

Ceclui-ci ayant acquis la certitude qu'il était trompé par sa *femme* qu. avait des relations avec le comptable, prémédita une vengeance. Lorsque M. Delepoulle eut pénétré lundi matin dans les bureaux, Catteau se jeta sur lui, armé d'un couteau et d'un coup de poing américain. Le comptable fut atteint à l'omoplate; la blessure qu'il a reçue est sans gravité et il a pu retourner chez lui, *boulevard d'Halluin*. M. *Dorez, directeur de la* Société, à la suite de cette scène, a congédié les deux employés.

Un grave accident dans un peignage. — Un accident grave s'est produit, lundi soir, au peignage Vinchon et Cie, rue du Marquisat. Un ouvrier de cet établissement, Sylvain Seys, âgé de 44 ans, demeurant dans la cour de l'Aigle d'Or, rue de la Fosse-aux-Chênes, manœuvrait des balles de laine, quand l'une d'elles du poids de 300 kilogrammes est venue rouler sur lui.

Ses camarades de travail se portèrent aussitôt à son secours et le tirèrent évanoui, de sa fâcheuse position. M. le docteur Lepers, appelé aussitôt, constata que le malheureux ouvrier avait une fracture du bassin, et des lésions internes sont à craindre. Après avoir reçu les premiers soins, il a été admis à l'Hôtel-Dieu.

M. Broigne, commissaire de police du 2e arrondissement a interrogé le blessé, dont l'état est désespéré, dans la matinée de mardi.

Une arrestation pour vol. — Deux jeunes filles habitaient en garni, rue de l'Alouette; l'une d'elles, Malvina Pollet, éplucheuse, âgée de dix-sept ans, quittait furtivement sa chambre, la semaine dernière, enlevant à sa compagne, Aurélie Bertrand, du linge et des vêtements.

M. Villon, commissaire de police du 1er arrondissement, ayant reçu une plainte a fait rechercher Malvina Pollet qui a été arrêtée, mardi après-midi.

Conduite devant M. le Commissaire, elle a été confrontée avec plusieurs témoins et maintenue en état d'arrestation, après son interrogatoire.

Un vol d'outils boulevard de Douai. — Trois ouvriers maçons, occupés à une nouvelle construction boulevard de Douai, ont constaté, mardi matin, en se rendant à leur travail, que leurs outils, d'une valeur de trente francs, avaient été volés dans la nuit de lundi à mardi.

M. Broigne, commissaire de police du deuxième arrondissement, informé de ce fait, a ouvert une enquête.

Menus faits. — Un peigneur, Adolphe Maes, âgé de 33 ans, demeurant rue de l'Ommelet, a été arrêté, lundi soir, rue Pellart, et écroué au dépôt, pour ivresse et pour injures et violences sur Marie Remy.

Croix. — *A propos de la conférence de M. Siauve-Evausy, rédacteur en chef du « Réveil du Nord ».* — Nous avons dit, dans notre numéro de dimanche matin, que M. Siauve-Evausy, rédacteur en chef du *Réveil du Nord*, avait donné une conférence, samedi soir, à Croix, à l'estaminet Pruvost, sur la Grand'Place.

Au cours de cette conférence, le rédacteur en chef du *Réveil* a cité un fait dans lequel M. le Maire de Croix était mis en cause.

Voici, du reste, la partie du compte-rendu tiré du journal l'*Egalité* où il est question de ce fait:

« ... Le citoyen Siauve-Evausy fait le procès de la municipalité opportuniste de Croix et, incidemment, il narre un fait qui lui a été rapporté et dont il se sert pour prouver que la bourgeoisie est inaccessible aux plus ordinaires sentiments d'humanité.

» Il s'agit d'un malheureux qui, malade, ne travaille pas depuis de longues semaines. Avec le chômage forcé, la misère est venue et comme l'infortune a femme et enfants, il est allé frapper à la porte de la maison commune demandant un peu de pain pour ses petits.

» — Vous êtes né en France, mais vous êtes Belge. Je ne puis *vous secourir, répondit le maire — un industriel qui n'emploie* guère que des Belges dans sa briqueterie!...

» Cette histoire, racontée dans un langage émouvant, soulève l'indignation générale et c'est par un tonnerre d'applaudissements que l'assemblée accueille l'idée qu'émet l'orateur de faire une collecte, à l'issue de la réunion, au bénéfice du belge malheureux. »

M. Pluquet, maire de Croix, justement ému de cette attaque, a ouvert une enquête, ne se rappelant, a-t-il déclaré à un de nos collaborateurs, avoir refusé un secours à qui que ce soit.

« L'ouvrier, dit-il, auquel M. Siauve-Evausy a fait allusion, a été retrouvé, puisque c'est à lui qu'a été versé le produit de la somme recueillie à l'issue de la conférence: il se nomme Henri Deronne, âgé de 31 ans, demeurant dans la cour du Midi, rue de la Ruelle; l'aîné de ses six enfants a onze ans; depuis plusieurs mois, il ne travaille pas, étant malade. »

Mardi matin, M. le Maire de Croix, accompagné de Deronne, s'est rendu au bureau de M. Séguin, commissaire de police, priant celui-ci d'interroger l'ouvrier devant les gardes, et se plaignant d'avoir été diffamé.

Voici en substance, d'après les renseignements qui nous ont été fournis ce qui se serait dit entre le magistrat et la personne mise en cause.

— Avez-vous personnellement demandé un secours à M. le Maire? interroge M. Séguin.

— Non, répond Deronne; mais j'ai pu dire ceci à des camarades que M. Lepers Julien, le pauvriseur, auquel je m'étais adressé m'a dit que j'aurais dû tirer au sort, au lieu d'opter pour la Belgique, tout en étant né en France, et qu'étant étranger, je ne pouvais avoir de secours.

— Votre sœur n'a-t-elle pas demandé à M. le Maire, dans la rue de la Chasse, il y a quatre ou cinq mois, le médecin et les médicaments gratuits pour vous?

— Oui, je les ai obtenus.

— Au mois de décembre 1895, une soirée autorisée par le Maire, n'a-t-elle pas été organisée, en votre faveur, à l'estaminet du *Petit Conscrit*, tenu par Verstraete? Une somme de deux cents francs ne vous a-t-elle pas été remise?

— Oui.

— M. Forter vous a également versé une somme de

FEUILLETON DU 26 MARS 1896. — N° 48.

BLESSÉE AU CŒUR

Par Jules MARY

DEUXIÈME PARTIE

LES MISÈRES D'UN CONDAMNÉ

I

Poursuivi, il devait l'être. Mais les Canaques avaient-ils donné l'éveil, averti les gendarmes et le poste militaire?

Etait-on sur ses traces?

Il n'entendit rien.

Partout, le calme le plus absolu, et le vent lui-même s'apaisait.

Il jugea qu'il avait dépassé le poste des gendarmes.

Restait le poste militaire et le prolongement du chemin de ronde.

Tout fut franchi sans autres aventures.

Nous l'avons dit, il était plus facile d'entrer dans la presqu'île Ducos que d'en sortir, et il était possible qu'à son retour Haudecœur eût été aperçu par des factionnaires sans que ceux-ci s'en fussent autrement inquiétés.

Il se glissa dans sa case et tomba harrassé sur son lit.

Il aurait bien voulu ne pas dormir; il sentait le danger de s'abandonner ainsi, au hasard des perquisitions qui pourraient être faites, de l'enquête qui, assurément, allait suivre.

Mais la fatigue fut plus forte que tous les raisonnements.

Il s'endormit d'un sommeil lourd, sans même panser sa blessure.

Il se réveilla heureusement au lever du soleil et ce fut sa blessure même dont le bandage grossier s'était dérangé qui le tira de sa torpeur.

Si quelque soupçon planait sur lui, si les perquisitions étaient dirigées de son côté, que ferait-il?

On découvrirait sa blessure.

Il serait obligé d'expliquer comment il l'avait reçue.

C'était presque le flagrant délit. Les blessures des sagaies se reconnaissent facilement. Puis, peut-être le Canaque n'était-il pas mort? Peut-être avait-il parlé, fourni quelques indications?

Il se leva péniblement.

Le sang perdu et l'effroyable nuit passée lui donnaient une forte fièvre; mais ce qui entretenait son courage et centuplait son énergie, sa force de résistance, c'était le sentiment du danger qu'il allait courir pendant toute cette journée, sous l'œil soupçonneux des surveillants, sous le regard méchant des forçats, ses voisins, avec lesquels il ne frayait guère et qui, pour cela, le détestaient.

Et tout d'abord, c'était ce sang qui pouvait le trahir.

Heureusement que la pluie torrentielle, pendant des heures, avait lavé le sang coulant de l'épaule sur la chemise, détruisant les taches au fur et à mesure qu'elles se produisaient; puis le sang s'était arrêté et la pluie avait continué de tomber, lavant toujours.

Peu de chose lui restait à faire.

Il essuya la blessure, constata que quelques jours suffiraient pour la guérison, aucun muscle n'ayant été atteint.

Il la pansa après y avoir mis de la charpie.

Il fit sécher ses vêtements.

Puis, saisissant ses outils, accablé de lassitude, ses yeux se fermant malgré lui, il reprit quand même son travail de la veille.

La tentative d'évasion n'avait pas tardé à être connue. Cependant il planait là-dessus quelque incertitude.

Le Canaque s'était jeté sur sa propre sagaie, tendue par Haudecœur.

Il était mort sur le coup, le cœur traversé. Le poste n'avait plus trouvé qu'un cadavre. Grande rumeur et surtout grande indécision. Quelle était la cause de cette mort? Se trouvait-on en présence de la tentative désespérée d'un forçat qui pour s'enfuir, avait voulu profiter des horreurs de cette nuit? Ou s'agissait-il simplement de quelque vengeance et l'indigène avait-il été assassiné par un de ses camarades?

Impossible de deviner la vérité.

Toutefois, la sagaie retrouvée au travers du cadavre fut reconnue pour avoir appartenu au mort.

Le Canaque avait quitté son poste. Le cadavre gisait à plus de cinq cents mètres de la brousse et le factionnaire, quelques heures auparavant, avait reçu mission de veiller.

Alors, c'est donc qu'il y avait eu poursuite?

S'il avait fait jour, ou même si la nuit avait été claire et calme ainsi que les autres nuits, les indigènes eussent reconnu bien vite dans les brouissailles et les hautes herbes les traces de Haudecœur.

Mais par cette nuit de tourmente, impossible.

Il fallait attendre au jour, et le jour venu les traces auraient disparu.

Les postes de la route transversale furent quand même avertis; des rondes organisées aussitôt parcoururent le pays.

Mais tout cela avait pris du temps.

Et Haudecœur était rentré dans sa case.

Le matin il y eut, autour de toutes les paillottes, sur toute la presqu'île, un mouvement inusité.

Les surveillants, suivis de soldats en armes, parcouraient les cases, interrogeaient, visitaient, cherchant partout quelque indice.

Ce qui pouvait trahir Haudecœur, c'était sa blessure.

Mais sa blessure, personne ne pouvait la soupçonner.

Et puisque les surveillants le trouveraient à son travail, s'ils avaient eu des doutes, les doutes se fussent évanouis d'eux-mêmes.

Etendus sur des bambous, devant sa case, au grand soleil, ses vêtements trempés, dans la course furieuse de la nuit, séchaient.

Mais cela non plus ne pouvait le trahir.

Devant presque toutes les cases, il y en avait autant. Tous les toits des paillottes que la bourrasque n'avait pas emportés avaient été traversés et, sur des bambous séchaient les chemises de laine, les pantalons et les blouses de toile blanche des forçats.

La case de Haudecœur fut visitée comme les autres.

Mais, pas plus chez lui que chez les autres, on ne trouva rien.

La matinée se passa ainsi.

— Je suis sauvé, pensa Haudecœur.

Et souriant, à part lui, en taillant son bois, tout endormi:

— C'est égal, quelle venette!... Et dire que je suis prêt à recommencer!

Tout n'était pas fini, pourtant...

Vers deux heures, n'en pouvant plus, il s'était jeté sur son lit de feuilles pour faire la sieste. Il le faisait ainsi tous les jours, et même beaucoup plus tôt. Mais ce jour-là, il aurait voulu, sans savoir pourquoi, ne point dormir, être de sang-froid, prêt à tous les événements.

Il dormit deux ou trois heures.

Lorsqu'il se réveilla, il fut fort étonné de trouver assis sur un escabeau, sous sa case, un surveillant nommé Jacquemin.

Il n'était à la presqu'île que depuis une quinzaine de jours, mais, voulant faire du zèle, outrepassant ou du moins exagérant ses droits, il s'était déjà attiré la haine de tous les déportés.

Haudecœur, très discipliné et très soumis, ne le haïssait point, mais instinctivement il le redoutait.

Jacquemin était un garçon d'une trentaine d'années environ, maigre, osseux, d'apparence maladive et pourtant robuste. Ses yeux, d'un bleu pâle, étaient doucereusement faux, et souriants toujours.

Il y avait une heure qu'il était là, assis, sans bouger, regardant Haudecœur dormir, en fumant des cigarettes.

Parfois, lorsque Haudecœur faisait un mouvement et se retournait sur l'épaule blessée, une plainte lui échappait.

Ce fut ce qui le réveilla.

En reconnaissant Jacquemin auprès de lui, Haudecœur flaira quelque danger.

Un coup d'œil de côté, sur son épaule, le rassura, tout d'abord, en lui prouvant que la blessure n'avait pas saigné et qu'aucune tache rouge n'apparaissait sur la chemise.

— Bonjour, monsieur Jacquemin; il y a longtemps que vous êtes là?

— Il y a bien une heure.

— Il fallait me réveiller.

— Ma foi, je le voulais presque. Votre sommeil était si agité... Vous aviez l'air de souffrir et vous laissiez échapper des plaintes, tout en dormant.

— J'ai été si mouillé cette nuit que ça m'a donné un peu de fièvre.

— C'est juste. Nous l'avons été tous plus ou moins.

Haudecœur s'était levé, avait pris ses outils, mais, en cette minute, son bras, engourdi par le repos qu'il venait de prendre, avait peine, non point même à manier, mais seulement à tenir le ciseau ou le marteau.

— Je ferais aussi bien de me reposer aujourd'hui, dit-il... Si vous vouliez me faire envoyer un paquet de quinine, demain ce serait passé.

— Volontiers Haudecœur.

— Mais, dites-moi, monsieur Jacquemin, c'est la première fois que vous me faites l'honneur de votre visite... Est-ce que vous auriez, par hasard, besoin de moi?... Vous n'avez pas une mauvaise nouvelle à m'apprendre?

— Oh! non, un simple renseignement à vous demander.

— Dites, monsieur Jacquemin, dites!

Haudecœur était sur ses gardes.

Tout en parlant, et afin de se donner une contenance, il venait de jeter quelques menues branches sur les pierres de son foyer, les avait allumées, se penchait pour souffler dessus et en activer la flamme.

Et affectant de rire:

— Voilà, dit-il, j'avais mis des haricots tremper hier au soir... J'ai été servi à souhait... Ce n'est pas l'eau qui leur a manqué... Et vous savez, l'eau de pluie est excellente pour les adoucir...

Et comme la flamme montait entre les pierres, il mit un pot dessus, avec ses haricots.

— Mon dîner... à votre service, monsieur Jacquemin?

— Ce n'est pas pour vous refuser, mais ça nous est défendu.

Il y eut un léger silence entre les deux hommes.

Tout en préparant son repas, Haudecœur se disait:

— Ce n'est certainement pas pour me voir cuire mes haricots que le surveillant est venu chez moi.

Et Jacquemin se contentait de l'observer, le poursuivait, partout où le forçat se rendait, d'un éternel et doucereux sourire.

Jacquemin se décida à parler.

— Alors, vous avez été bien mouillé cette nuit, Haudecœur?

— Comme tout le monde, monsieur Jacquemin, comme tout le monde, ni plus ni moins.

— Votre paillote a l'air pourtant solide.. et le toit n'a pas été enlevé, comme ceux des cases voisines.

— C'est vrai; je l'avais fortement étayé, comme vous pouvez voir... toutes mes précautions étaient prises... et j'ai bien fait... mais on ne peut pas empêcher l'eau, quand elle tombe avec tant de violence, de traverser les chaumes les plus épais.

— Moi aussi, j'ai été mouillé... il fallait voir... ma tunique et mon pantalon étaient en bouillie...

— Tiens, je ne vous savais pas de garde.

— Si, j'étais de garde au chemin de ronde...

Haudecœur eut un frisson.

Il sentait là-dessous sinon quelque menace, du moins un danger.

Jacquemin reprit:

— J'étais au chemin de ronde vers dix heures, au plus fort de l'orage.

C'était à peu près vers cette heure-là que Haudecœur y passait lui-même.

Mais comme dans cette dernière phrase il n'y avait pas d'interrogation et qu'il n'était pas tenu de poursuivre l'entretien, il garda le silence.

Les haricots le retenaient. Il entretenait doucement le feu.

Cela ne faisait pas le compte du gardien.

— Où alliez-vous donc, vers cette heure-là, Haudecœur? J'ai cru reconnaitre votre tête, à la lueur d'un éclair...

(*A suivre.*) JULES MARY.